

Bourses MIRES (mobilité sortante) à l'Université Paris Descartes

1. Qu'est qu'une bourse MIRES ?

La bourse MIRES (mobilité sortante) est un dispositif mis en place dans le but d'augmenter le rayonnement et l'attractivité de Paris et de permettre aux étudiant.e.s de l'université de Paris d'accroître leurs chances de réussite académique et professionnelle par une plus grande ouverture sur le reste du monde.

2. Quels sont les Masters éligibles à la bourse MIRES à l'Université Paris Descartes ?

Les bourses MIRES sont destinées aux étudiants de l'Université Paris Descartes partant en **mobilités d'études** et en **mobilités de stage de recherche** uniquement.

L'ensemble des Masters de l'Université Paris Descartes sont éligibles à cette bourse à condition que les projets des étudiants sélectionnés par les composantes répondent aux critères de la bourse MIRES.

3. Comment fonctionne la bourse MIRES?

Les étudiants de l'Université Paris Descartes désirant faire une mobilité d'études ou un stage de recherche à l'étranger peuvent faire une demande de bourse MIRES.

N'importe quel établissement ou entreprise à l'étranger peut être ciblé de la part des étudiants, pour peu qu'ils obtiennent un accord signé stipulant l'acceptation de mobilité (learning agreement pour une mobilité d'études ou convention de stage pour un stage).

• Critères de sélection

- La qualité académique de l'étudiant sera le critère principal
- La période d'études faite chez un partenaire privilégié (King's College à Londres et NUS à Singapour) sera valorisée
- La qualité du département et de l'institution d'accueil sera un critère d'attribution de la bourse de mobilité

- **Modalités de candidature**

La candidature de l'étudiant se passe en deux temps :

- **Etape 1** : Le candidat doit prendre contact avec le Pôle Echanges et Programmes Internationaux (bourses.excellences@parisdescartes.fr) afin de recevoir le dossier de candidature à la bourse MIRES.
Il doit ensuite le compléter et l'accompagner des pièces suivantes :
- Le formulaire MIRES
- Photocopie d'une pièce d'identité en cours de validité
- Photocopie du certificat de scolarité ou de la carte d'étudiant en cours de validité
- Photocopies des relevés de notes des deux dernières années
- Photocopie du dernier diplôme obtenu
- Lettre de motivation précisant les attendus par rapport à ce programme et les activités prévues
- Certificat de niveau de langue
- Relevé d'identité bancaire
- Une lettre du responsable du Master attestant qu'il approuve la mobilité d'études ou de stage de l'étudiant
- La convention de stage ou document d'acceptation de l'étudiant par l'université d'accueil
- **Etape 2** : Le candidat doit envoyer par email le dossier complet (formulaire de candidature dûment renseigné et toutes les pièces requises en version PDF) au Pôle Echanges et Programmes Internationaux (bourses.excellences@parisdescartes.fr) qui se chargera de le transmettre au responsable de la formation suivie, en précisant dans l'objet du mail « **Dossier de candidature bourse MIRES 2019-2020** ».

- **Date limite de candidature**

La date limite de candidature est le **20 avril 2019**.

4. Sélection des candidats

Ce sont les responsables de masters qui proposent les candidats pour la bourse MIRES. Le Pôle Echanges et Programmes Internationaux de la Direction Recherche, International, Valorisation et Ecoles doctorales (DRIVE) se chargera de transmettre dès réception de la candidature de l'étudiant le dossier au responsable de Master concerné afin qu'il l'étudie.

Les délibérations s'effectueront à partir du 21 avril 2019.